Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BRACHY

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

ZAD · géostudio · NOVASCOPIA · gamna · captea architecture

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Risque d'éboulement de falaises
- Sites pollués ou potentiellement pollués dans lesquels sont interdits les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols (R.151-31, 2° CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

RTE D'AVREMESNIL
RTE DE LA MER
R. DU VAL VERNIER
ALL DES TILLEULS
RTE DE LUNERAY
IMP DES HETRES
IMP DU MOULIN
CAV DE SAINT OUEN
BRA-P-1
BRA-P-2
BRA-P-3
BRA-P-4
BRA-P-5
BRA-P-6
Ue
Uz1
Uz2
Ub1
Ub2
2AU
A
N